

COMMUNE DE REMELFING

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE 30 JUIN 2017

Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 20 juin 2017 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BLAZY Virginie, DE ZORZI Isidore, FRANCOIS Sandrine, EPPE Catherine, ROTH Lucile, THEOBALD Marc, NONN Alex, JACOB Martine

Absents excusés : M. SCHMIT Daniel a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine
M. ROTHAN Eric a donné procuration à Mme JACOB Martine
Mme BOSSI Maryline a donné procuration à Mme EPPE Catherine
Mme SCHMITT Valérie a donné procuration à M. DE ZORZI Isidore
M. LEJEUNE David a donné procuration à Mme ROTH Lucile
M. WISSEN Nicolas a donné procuration à Mme BLAZY Virginie

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour), Madame ABELS Manuella, adjoint administratif Principal 1ère classe, comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2017

Après lecture du compte-rendu de la séance du 12 juin 2017, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité (15 voix pour).

3. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 13 JUIN 2017

Madame BLAZY Virginie donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 13 Juin 2017. Le Conseil Municipal prend acte.

4. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2017

Madame BLAZY Virginie donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du RPI REMELFING-ZETTING en date du 20 juin 2017. Le Conseil Municipal prend acte.

5. PRESTATIONS DE SERVICES

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (15 voix pour) les prestations de services suivantes :

Droit de branchement	350,00 €
Droit de place : Auto-scooter	50,00 €
Manège enfant	50,00 €
Stand de tir	20,00 €
Confiserie	20,00 €
Location salle polyvalente gymnastique	250,00 €
Location chasse	2 100,00 €
Location abri de chasse	28,00 €
Concession cimetière : tombe simple pour 15 ans	100,00 €
tombe double pour 15 ans	170,00 €
Concession columbarium : 15 ans	950,00 €
30 ans	1 570,00 €
Tombe cinéraire : 15 ans	100,00 €
Photocopies avec papier	0,05 €
Photocopies couleurs avec papier	0,10 €
Photocopies sans papier	0,15 €
Photocopies couleurs sans papier	0,20 €
Poubelle : 120 litres	36,00 €
Poubelle : 240 litres	62,00 €
Camion vente ambulante	100,00 €
Cirque	25,00 €
Location salle quelques heures (enterrement, divers)	100,00 €

LOCATION DES SALLES CHATEAU :

- **SALLE N° 1 : 215,00 €**
- **SALLE N° 2 : 300,00 €**
- **SALLE N° 1 ET 2 : 450,00 €**

LOCATION SALLE POLYVALENTE : 215,00 €

Toute association inscrite à l'interassociation depuis plus d'un an (année civile) peut prétendre à 1 manifestation gratuite, et le tarif des manifestations suivantes s'élève à 83 €.

Prix à payer lors de la signature du contrat.

Au niveau de la location de la salle, sur le contrat, sera stipulé qu'un acompte de 50 % sera demandé dès la réservation des salles et pour toute résiliation, la commune retiendra la somme de 50,00 € pour frais de dossier.

Ces tarifs prendront effet à compter du 01/07/2017.

6. SUBVENTION CENTRE AERE

Les vacances approchent, différents Centres Aérés sont annoncés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide de verser par jour à chaque enfant de Rémelfing participant à un centre aéré à Rémelfing :

- 4 Euros pour une journée complète
- et 6 Euros par jour pour une colonie de vacances pour les enfants de 6 ans à 12 ans.

Les enfants de Rémelfing participant à un centre aéré autre qu'à Rémelfing-Zetting, ne percevront pas de subvention.

7. 14 JUILLET

La fête aura lieu le Jeudi 14 juillet à partir de 10 H 30 :

- défilé à partir du Château avec la Fanfare et les Sapeurs Pompiers
- dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- discours
- vin d'honneur.

8. PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SARRE »

M. BOURING Hubert expose les différents coûts à prendre en compte pour l'élaboration du prix de ventes des terrains et rappelle que la commune a opté pour un lotissement de qualité supérieure.

	DEPENSES	RECETTES
Coût de la création du lotissement	2 606 560.00 €	
Taxe d'aménagement majorée		319 360.00 €
Vente des terrains		2 287 200.00 €
TOTAL	2 606 560.00 €	2 606 560.00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (15 voix pour) de vendre un cadre de vie et non un prix à l'are.

Les parcelles seront vendues hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, il en ressort deux propositions, à savoir :

- différents prix seront fixés suivants les situations des terrains : 8 voix pour
- un prix différent sera fixé selon la superficie des terrains : 6 voix pour

Et 1 abstention.

Liste des différentes parcelles ainsi que le prix de vente HT.

Parcelle	Surface (en m ²)	Montant HT
1	689.76	56 916.67 €
2	687.36	56 750.00 €
3	686.5	56 666.67 €
4	612.6	50 583.33 €
5	1069.36	86 500.00 €
6	851.31	67 416.67 €
7	748.89	59 333.33 €
8	754.84	62 333.33 €
9	666.95	55 083.33 €
10	661.43	52 416.67 €
11	747.52	59 250.00 €
12	836.94	66 333.33 €
13	755.21	61 083.33 €
14	758.05	61 333.33 €
15	678.65	53 750.00 €
16	665.24	52 666.67 €
17	650.55	51 583.33 €
18	724.23	59 750.00 €
19	871.94	70 500.00 €
20	783.7	62 083.33 €
21	696.67	55 166.67 €
22	616.02	48 833.33 €
23	554.42	45 750.00 €
24	561.02	46 333.33 €
25	604.86	49 916.67 €
26	596.19	49 250.00 €
27	587.62	48 500.00 €
28	568.56	46 916.67 €
29	826.66	68 250.00 €
30	741.53	61 250.00 €
31	741.28	61 166.67 €
32	741.28	61 166.67 €
33	741.2	61 166.67 €
TOTAL en ares	234.7834	1 906 000.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

9. CREATION D'UNE SALLE SOCIO-CULTURELLE

M. BOURING Hubert demande l'autorisation au conseil municipal d'entreprendre différentes démarches pour effectuer des dossiers pour la création d'une salle socio-culturelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour) l'autorise à faire ces différentes démarches.

10. ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Voir procès-verbaux ci-joints.